

HORTIMEC® AV N° 8500174

Usages et doses autorisées	Arbres et arbustes d'ornement en traitement des parties aériennes à la dose de 0,075 l/hl contre acariens galligènes et psylles, à la dose de 0,5 l/hl contre thrips et à la dose de 0,025 l/hl contre acariens. Chrysanthèmes en traitement des parties aériennes à la dose de 0,05 l/hl contre thrips. Cultures florales diverses en traitement des parties aériennes à la dose de 0,05 l/hl contre mouches mineuses et thrips, et à la dose de 0,025 l/hl contre acariens et tarsonèmes. Rosiers en traitement des parties aériennes à la dose de 0,05 l/hl contre thrips et à la dose de 0,025 l/hl contre acariens.
Composition	18 g/l d'abamectine*
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Classement toxicologique	Xn-Nocif - N-Dangereux pour l'environnement - R22-Nocif en cas d'ingestion - R37-Irritant pour les voies respiratoires - R50/53-Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas traiter durant toute la période de floraison et pendant les périodes de production d'exsudats. Avant le traitement, détruire dans le couvert végétal spontané de la zone cultivée toutes les parties aériennes en fleurs ou avec production d'exsudats.
Conditionnement	0,25 - 1 litres.

Préconisations d'emploi www.syngenta-pro.fr

Modalités d'application	3 (ou 2 pour les arbres et arbustes d'ornement) applications par an.
Mélanges	Respecter la réglementation en vigueur et les recommandations des guides de bonnes pratiques officiels disponibles sur le site http://e-phy.agriculture.gouv.fr

Recommandations **N° d'appel en cas d'urgence : Fiche de données de sécurité : www.quickfds.com**

Pour l'homme	Délai de rentrée dans la parcelle : 6 heures en extérieur, 8 heures sous abri. Porter un vêtement de protection approprié, des gants (de préférence en nitrile) et une protection pour les yeux. Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme.
Pour l'environnement	Sp1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe3 - Pour protéger les arthropodes non-cibles autres que les abeilles, pour l'usage pêcher, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. Spe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 à 50 mètres par rapport aux points d'eau. Spe8 - Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en période de production d'exsudats, ne pas appliquer durant la floraison, ne pas appliquer en présence d'abeilles, ne pas utiliser le produit si une zone adjacente cultivée ou non est en fleur au moment du traitement. Spe8 - Avant le traitement, détruire dans le couvert végétal spontané de la zone cultivée toutes les parties aériennes en fleurs ou avec production d'exsudats. Pour l'usage pêcher, retirer les ruches pendant l'application et 4 jours après le traitement.

L'homologation pour les usages cultures florales diverses et arbres et arbustes d'ornement a été obtenue par la voie des Usages Mineurs avec signature de l'Accord relatif à l'emploi de produits phytopharmaceutiques sur « usages mineurs » avec l'ASTREDHOR. Conformément à l'article 3 de cet accord, les utilisateurs prennent connaissance et acceptent les risques de phytotoxicité, connus ou pas, qui peuvent être liés à l'utilisation du produit pour cet usage.



Syngenta Agro S.A.S. 1, avenue des Prés - CS 10537 - 78286 Guyancourt Cedex - Tél. : 01 39 42 20 00 ; Fax : 01 39 42 20 10.
Capital social : 22 543 902,80 Euros ; Siren B 433 886 934 RCS Versailles ; TVA FR63433886934.
HORTIMEC® - AV 8500174 - Composition : 18 g/l abamectine * - Xn-Nocif - N-Dangereux pour l'environnement - Spe8-Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en période de production d'exsudats, ne pas appliquer durant la floraison, ne pas appliquer en présence d'abeilles, ne pas utiliser le produit si une zone adjacente cultivée ou non est en fleur au moment du traitement. Avant le traitement, détruire dans le couvert végétal spontané de la zone cultivée toutes les parties aériennes en fleurs ou avec production d'exsudats. Pour l'usage pêcher, retirer les ruches pendant l'application et 4 jours après le traitement.
TRIGARD® 75 WP - AV 8800843 - Composition : 75 % cyromazine * - NC-Non classé ® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta. Dangereux, respecter les précautions d'emploi. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



La référence pour protéger les plantes des acariens, mais aussi, en programme avec TRIGARD® 75 WP contre les mineuses.

Propriétés et mode d'action

L'abamectine est un insecticide-acaricide de la famille des avermectines. Il agit par ingestion et dans une moindre mesure par contact. Translaminare, il possède une longue persistance d'action de l'ordre de 3 à 6 semaines.

Homologations

Cultures	Ravageurs	Doses d'emploi	Nombre maximum d'applications par an
Rosiers	Acariens	0,025 l/hl	3
	Thrips	0,05 l/hl	
Chrysanthèmes	Thrips	0,05 l/hl	
Cultures florales diverses	Acariens	0,025 l/hl	
	Mouches mineuses et thrips	0,05 l/hl	
	Tarsonèmes	0,025 l/hl	
Arbres et arbustes d'ornement	Acariens	0,025 l/hl	2
	Acariens galligènes	0,075 l/hl	
	Thrips	0,05 l/hl	
	Psylles	0,075 l/hl	

PP16.08.11 - pao - Edition août 2011 - annule et remplace toute version précédente. © 2011

Les traitements sont réalisés par pulvérisation sur les parties aériennes.

Cultures	Usages	Stade d'intervention
Cultures florales et plantes vertes	Acariens (larves et adultes) Tarsonèmes	Dès l'apparition des premiers foyers. Renouveler 7 jours après si nécessaire. S'il s'agit de la première attaque d'acariens sur la culture, la première génération est homogène et de sensibilité uniforme. Il est donc possible dans ce cas d'utiliser HORTIMEC pour la deuxième application, sur cette même génération.
	Thrips (larves)	Dès l'apparition des premiers foyers. Renouveler 7 jours après si nécessaire.
	Mouches mineuses (larves)	Dès que la présence du parasite est détectée (piqûres sur le feuillage, adultes identifiés...) Pour favoriser la pénétration du produit, ce traitement se fera à fort mouillage (1200 à 1500 l/ha). Renouveler 15 jours après si nécessaire HORTIMEC peut être alterné avec TRIGARD® 75 WP dans le cadre de programme de protection visant à réduire l'apparition éventuelle d'individus résistants.
Arbres et arbustes d'ornement	Acariens (larves et adultes)	En fin de printemps, ou en début d'été, dès la présence très nette de populations d'acariens (au moins 2 à 5 formes mobiles par feuille) ou l'apparition de symptômes. En cas de recontamination importante durant l'été, un second traitement peut être justifié.
	Thrips (larves)	Dès l'apparition des premiers foyers. Réaliser deux autres traitements à une semaine d'intervalle en alternant HORTIMEC avec un autre produit efficace de famille chimique différente.
	Psylles (larves)	Dès l'apparition des premiers symptômes d'enroulement des feuilles, de présence de cire cotonneuse ou de miellat. Il est important de contrôler les populations, dès la fin de l'hiver en plein air ou plus tôt sous abri, afin de limiter l'extension des populations. Renouveler 7 jours après si nécessaire.

Conditions d'applications

Pour tous les usages, il est recommandé d'employer **HORTIMEC** en alternance avec d'autres spécialités efficaces, de famille chimique différente, afin d'éviter l'apparition de phénomènes de résistances.

Selectivité

Restrictions d'emploi





- Ne pas utiliser sur les cultures de fougères, *Leucanthemum*, oeillet d'inde (au stade plantule) et oeillet.
- Ne pas utiliser pendant la floraison sur les cultures de *cyclamen*, *gloxinia*, *saintpaulia*, *Streptocarpus* hybride.
- Ne pas utiliser plus de 2 **HORTIMEC** de suite dans un même programme.

■ En cultures florales

HORTIMEC présente une bonne sélectivité de positionnement vis-à-vis des auxiliaires. Bien respecter les délais entre les traitements et l'introduction des auxiliaires. Se renseigner auprès de son fournisseur d'auxiliaire.

- Ci-après un exemple de programme de Protection Biologique Intégrée. **HORTIMEC** est classé dangereux pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Ne pas traiter les cultures pendant les périodes d'activité des abeilles. Pour les utilisateurs de bourdons : respecter les préconisations de votre fournisseur de bourdons.

Exemple de programme PBI préconisé contre les thrips des cultures florales : les outils Syngenta

Stade de la culture	Mise en culture	Culture	Fin de culture
Objectif	Mise à niveau	Equilibre ravageur/auxiliaire	Nettoyage
Surveillance des populations de thrips	OUTIL N°1 Phéromones de surveillance des populations de thrips 		
Intervention en cas d'atteinte du seuil	OUTIL N°2 Larvicide préparant l'introduction des auxiliaires  1 à 2 applications espacées de 7 jours minimum	Délai avant introduction des auxiliaires : 5 à 14 jours selon la température OUTIL N°3 Introduction du prédateur naturel du thrips <i>A.cucumeris</i> (dose et renouvellement en fonction de la situation) 	OUTIL N°4 Larvicide pour assainir la serre  1 à 2 applications espacées de 7 jours minimum

Précautions d'emploi

Compte tenu de la grande diversité des genres et espèces en cultures ornementales, de la diversité des modes de production (sous abri, plein air...) et des stades de culture (jeunes plants...), il est INDISPENSABLE de procéder lors de la première utilisation à un TEST DE SELECTIVITE SUR QUELQUES SUJETS pour vérifier l'innocuité du produit avant de généraliser le traitement sur l'ensemble de la culture. En effet, les risques éventuels de sensibilité de certaines espèces ou des cultures cultivées sous abri ne sont pas à écarter.